



HAL
open science

Le maillage communal

François Durand-Dastès, Alette Delamarre

► **To cite this version:**

François Durand-Dastès, Alette Delamarre. Le maillage communal. Théo Quant. Géoscopie de la France, Minard, pp.119-152, 1984, 2852100185 9782852100183. hal-02449758

HAL Id: hal-02449758

<https://hal.science/hal-02449758>

Submitted on 22 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Le maillage communal

(en collaboration avec A. DELAMARRE)

L'objet de cette étude est d'examiner le fait communal d'un point de vue *territorial* : grâce à un ensemble de calculs portant sur les superficies communales, notre propos est de préciser la nature des différenciations régionales de ce maillage.

Il reflète une occupation et une structuration de l'espace fort anciennes ; c'est un lointain héritage. En effet, d'une part, depuis l'institution, en 1790, de la commune comme cellule de base du tissu administratif français, il n'a subi que des remaniements mineurs qui, sauf exceptions très localisées, n'ont pas altéré ses traits dominants. D'autre part, les documents historiques disponibles attestent du fait que, lors de l'établissement de la carte municipale en 1790, la continuité l'a emporté sur la rupture envisageable : dans une proportion tout à fait écrasante, le découpage paroissial a été strictement conservé. Or, il semble que le réseau des paroisses ait acquis sa physionomie quasi-définitive dès les XI-XII^e siècles, et parfois même antérieurement.

Ainsi, le découpage communal actuel nous offre l'image cristallisée d'une division du territoire associée à une phase très ancienne de la mise en place du peuplement.

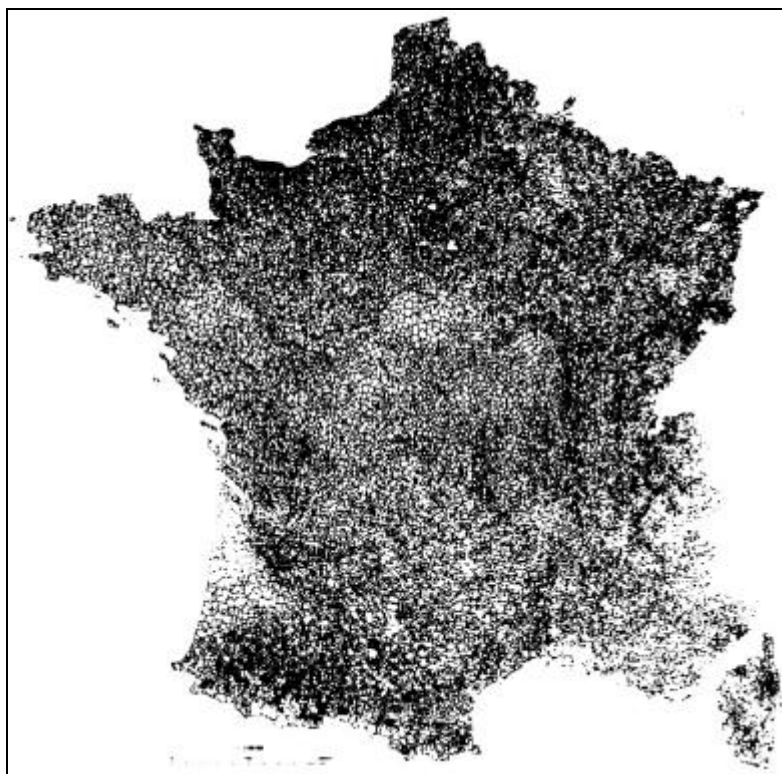
Cette permanence singularise la France au sein de l'Europe. Elle explique qu'entre ce maillage fossile et la répartition présente du peuplement, l'adéquation ne soit plus réalisée.

I – L'image fondamentale

La carte des communes, au 1/2 000 000^eme, établie sous la direction de J. Bertin a fourni, en 1958, la première image complète et unifiée du maillage communal français. Dans un format de 50*50 cm environ, elle porte au recto le dessin du maillage et, au verso, des éléments de repérage visibles par transparence ; ces repères localisent les grandes limites topographiques et géologiques, les principaux éléments du réseau hydrographique, ainsi que des villes. Image fascinante, qui restitue à la fois l'unité du territoire et chacune de ses composantes, les communes (cf. Figure 1).

Sa perception au niveau d'ensemble informe d'emblée des deux traits essentiels du découpage municipal français : finesse, donc nombre élevé de communes, et hétérogénéité de ce maillage. En effet, l'image d'ensemble se fragmente quasi-immédiatement en plusieurs modèles de trames. C'est donc à une lecture de niveau moyen (BERTIN, 1967) que se prête le mieux ce document ; c'est d'ailleurs à ce niveau que se sont situées la plupart des observations des commentateurs géographes ou historiens lors de la partition de la carte (A.E.S.C., 1958).

Figure 1 : Carte des communes de France en 1958



D'après J. Bertin, 1958.

La seule généralisation tirée de l'image d'ensemble fut élaborée par A. Meynier, qui notait qu'« *une ligne partant de la baie du Mont-Saint-Michel et se dirigeant vers Orléans et la Bourgogne sépare la zone des petites communes, au Nord-Est, de celle des grandes communes, au Sud-Ouest. La région des petites communes se prolonge dans le couloir de la Saône et du Rhône, dans le Languedoc viticole et s'épanouit de nouveau au pied des Pyrénées, jusqu'à l'océan Atlantique* ». Mais il importe de préciser que l'auteur s'appuyant ici sur une étude préalablement effectuée par lui-même à l'échelle départementale (1945). Se référant aux surfaces communales moyennes par département, il pouvait introduire des repères chiffrés (par grande commune il sous-entend plus de 2 000 hectares, par petites probablement moins de 1 000 ou de 800 hectares) et enrichir ainsi sa perception du document. Inversement, le dessin des maillages apporté par la carte lui permettait de rectifier et de préciser le tracé de la limite dégagée lors de sa précédente analyse.

Le choix du niveau moyen comme niveau de lecture - incontestablement le plus pertinent ici - a influé sur la nature et l'orientation des observations tirées de l'examen de la carte. Il est possible de les ordonner de la manière suivante :

- **les unes s'appliquent au repérage de sous-ensembles distingués en fonction du degré d'homogénéité du maillage. Fréquemment, ce critère est d'emblée croisé avec la variable dimension de la commune. Mais les limites évidentes de la perception visuelle contraignent les auteurs à ne sélectionner que des situations très typées. Fort logiquement, compte tenu de la démarche adoptée, ils traitent principalement des images qui s'imposent à l'oeil, et vont jusqu'à introduire des erreurs d'appréciation : dimension moyenne du maillage breton sous-évaluée par A. Perpillon, homogénéité de la trame de l'Est sur-estimée par E. Julliard ;**
- **d'autres observations, souvent les plus fécondes, s'attachent à dégager des influences régulières. Ainsi, les divers auteurs notent-ils le rôle agrandissant des montagnes, des forêts, des terres ingrates, landes, marais et la petitesse des communes dans les terroirs de vallées, de dépressions ;**
- **en liaison avec les précédentes, d'autres analyses focalisent l'attention sur les situations de contacts et le jeu des oppositions locales. A ce stade, il ne s'agit déjà plus de lecture de l'image, mais d'interprétations intégrant des connaissances externes diverses ;**
- **enfin, de nombreuses remarques portent sur la forme des communes et sur le tracé de leurs limites. Là encore, il s'agit le plus souvent de mettre en évidence des relations entre ces tracés et des repères appartenant à l'orographie ou au réseau hydrographique. Signalons que ces informations étaient bien connues avant la publication de la carte des communes, elle n'a donc pas apporté de découvertes sur ce point, mais elle a offert la possibilité de comparaisons faciles, quasi-immédiates entre des situations dispersées sur le territoire national. Ainsi, l'oeil peut-il aisément opposer le caractère de limite nette de la Loire et de plusieurs de ses affluents, au brouillage de cette fonction pour le Rhône ; le regard décèle l'existence d'un Val de Loire bien individualisé sans équivalent dans la vallée du Rhône.**

Cependant, il faut une nouvelle fois insister sur le caractère non systématique de ces perceptions. Et, si elles orientent vers de nouvelles observations, si elles suscitent des questions, elles ne permettent pas d'y répondre complètement.

Au niveau élémentaire de lecture, la carte des communes est riche de très nombreuses possibilités d'observations. Certaines demeurent strictement isolées, d'autres, en raison de leur caractère répété sont soit susceptibles d'une interprétation, soit de nature à engendrer des interrogations nouvelles. Ainsi, A. Perpillon expliquera l'existence des « queues » de communes : ces portions de finage, ainsi nommées par les cadastres, et formant des avancées dans les communes limitrophes, témoignent le plus souvent d'anciens droits d'accès ou d'usage accordés par les communes voisines. Par contre, la remarque faite par tous les auteurs, qu'aux villes correspondent de vastes territoires, imposait de rechercher s'il s'agit d'un trait généralisé ou seulement régional, ou encore d'un caractère plutôt lié à l'ancienneté du statut urbain.

Lors de sa parution, la carte des communes a facilité l'inter-connaissance des situations régionales, de caractères connus de quelques spécialistes ; surtout, elle a conduit à la formulation de nouvelles interrogations. Or depuis ce moment, 25 années se sont écoulées, et il semble bien que la plupart de ces questions n'aient jamais été explorées.

Cela résulte sans doute de causes externes : manque de relations durables entre les spécialités concernées, faiblesse ou absence des sources indispensables (en particulier séries historiques homogènes) à une progression des connaissances. Mais il ne faut pas exclure l'influence des caractéristiques même du document. Figuration exhaustive du maillage, la carte ne se prête (directement) à aucune généralisation ou échantillonnage. Cette rigidité constitue un premier obstacle. Le deuxième provient du fait qu'étant un inventaire graphique ce document ne peut être confronté qu'à des distributions elles-mêmes cartographiées à l'échelle communale. Or, visuellement, seules des corrélations très nettes peuvent être mises en évidence. De telles confrontations fort coûteuses en temps, en travail, risqueraient donc de ne pouvoir déboucher sur une conclusion certaine.

Par contre, en sa qualité d'image emblématique, elle a été l'objet au cours des quinze dernières années, d'un grand nombre d'emplois : présentation lors de nombreuses expositions consacrées à l'aménagement ou l'urbanisme, illustration d'articles, jaquette ou couverture d'ouvrages traitant de la question communale.

A l'égard de cet usage, sans que cette chronologie soit stricte et sans exclure des chevauchements, nous proposons de distinguer deux temps, colorés différemment par suite de l'évolution des attitudes, ou du moins du discours, concernant le découpage communal.

Au cours des années 60, la carte des communes est principalement utilisée à fin de preuve de l'inadaptation de la trame municipale française. Sa présentation doit rendre tangible le caractère fossile de ce maillage désormais inadapté à la répartition du peuplement (quantité d'unités très faiblement peuplées alors que les agglomérations urbaines continues correspondent à plusieurs territoires communaux), donc aux nouvelles missions municipales. Elle est alors sans cesse comparée, opposée au dessin aéré produit par les trames étrangères. Ses tracés fins et complexes la discréditent.

A partir du milieu des années 70, l'usage de cette même image s'inverse. Cette inversion a été rendue possible, ou au moins très favorisée, par le développement d'un nouvel état d'esprit. Les valeurs de référence changent ; c'est le temps où l'on découvre que « *small is beautiful* », et des propos tenus au plus haut niveau de la hiérarchie consacrent ce revirement. C'est aussi une période marquée par l'affirmation du sentiment d'appartenance locale, par le renforcement de l'attachement au territoire à toutes les échelles, mais prioritairement aux échelles locales. Puis, c'est avec la diffusion de la crise, le temps du repli sur soi (*Géopoint*, 1982). Dans ce contexte, les connotations caractéristiques des années 60 cèdent la place à de nouvelles équivalences. Désormais, ancienneté de la trame se lit patrimoine, permanence, qui, à son tour, signifie : solidité, maintien, résistance, autonomie locale. Finesse du maillage devient synonyme d'échelle humaine. Le nombre élevé des communes n'est plus un archaïsme, mais une richesse, « *la chance de la France* » (BONNET, 1978), l'instrument incomparable de la diffusion des responsabilités locales. Quant aux effectifs restreints de population de la majeure part des communes, ils sont perçus comme les conditions favorables, voire les garanties, d'une démocratie véritable. Des agglomérations multicommunales, il n'est plus question.

Comme toute image forte, la carte des communes est à la fois moyen d'expression et d'impression. D'une part, en un seul signe, elle figure un savoir - l'existence de 38 000 communes - sans elle à jamais abstrait, inconnaissable. D'autre part, elle est l'instrument d'une familiarisation, d'une imprégnation de l'observateur par cette vision du territoire. Elle est donc simultanément l'instrument de la découverte d'une réalité. Aussi, nous pensons qu'en définitive, elle a toujours eu pour effet de favoriser la cristallisation de ce

maillage hérité. Sa contemplation ne peut que fortifier l'idée que toute simplification du dessin serait un appauvrissement de l'image, comme toute suppression de commune serait une atteinte portée à l'autonomie du groupe local correspondant. Sans pouvoir le démontrer ici - il faudrait pour cela tout un travail d'enquêtes - nous estimons que ce document est porteur de tels raisonnements implicites. L'utilisation qui en est faite par le rapport « *Vivre ensemble* » (1976) nous paraît, à cet égard, exemplaire. Le texte préconisait la conservation de toutes les communes pour l'exercice de compétences comme l'état-civil, et simultanément introduisait la création de « communautés de communes » devant remplir les missions essentielles en matière d'équipement, d'aménagement. Sans entrer dans une discussion de cette proposition, il nous semble qu'au-delà d'une habileté politique, elle témoignait de la compréhension et de la reconnaissance de la double nature de la question, à la fois symbolique et fonctionnelle. Et placer la carte des communes en couverture du rapport, c'était d'emblée signifier le maintien de toutes les communes ; c'était jouer du pouvoir de cette image emblématique.

II – Le travail sur image

Les caractéristiques de la carte détaillée développées ci-dessus, nous ont suggéré de travailler dans deux directions : d'une part, dans le sens d'une simplification de l'image initiale, afin d'en dégager nettement les traits majeurs et de permettre la mémorisation de ses caractères régionaux ; d'autre part, dans le sens d'un approfondissement de la question de l'hétérogénéité des maillages, grâce à l'apport d'une série de calculs appliqués aux superficies des communes.

1 - La généralisation de l'image

Deux démarches ont été successivement adoptées. La première consiste à traiter l'ensemble des communes, mais en interposant la grille constituée par le découpage départemental. La seconde, au contraire, repose sur un sondage (au 1/5ème en termes de surface) et se trouve affranchie de la référence à tout découpage administratif.

La grille départementale

L'usage qui en est fait ici a sa logique. Avec leur découpage régulier, leurs superficies relativement homogènes, les départements français se prêtent bien à un travail sur l'espace. Dans ce cadre, on a choisi de procéder à une étude de fréquences ; les communes ont été classées en trois catégories principales :

- les « petites communes », de moins de 800 ha ;
- les « communes moyennes », de 800 à 1 999 ha ; les limites de cette tranche encadrent assez bien la superficie moyenne des communes françaises, qui est de 1 500 ha ;
- les « grandes communes », de plus de 2 000 ha ; parmi elles, nous avons distingué dans certaines analyses les « très grandes communes », de plus de 4 000 ha.

Le choix de ces dénominations doit évidemment être interprété en termes relatifs ; chez beaucoup de nos voisins européens - Italie exceptée - on s'étonnerait de voir qualifier de « grandes » des unités administratives de 2 000 ha seulement, superficie qui correspond à celle d'un carré de moins de 4,5 km de côté...

Chaque département a ensuite été caractérisé par la fréquence (en % des communes de chaque catégorie). Comme le montre le graphique de la Figure 2, la part des petites communes a été portée en abscisse, celle des communes moyennes en ordonnées et celle des grandes communes se trouve représentée par des axes obliques. (En chaque point du graphique, la somme des coordonnées est égale à 100%).

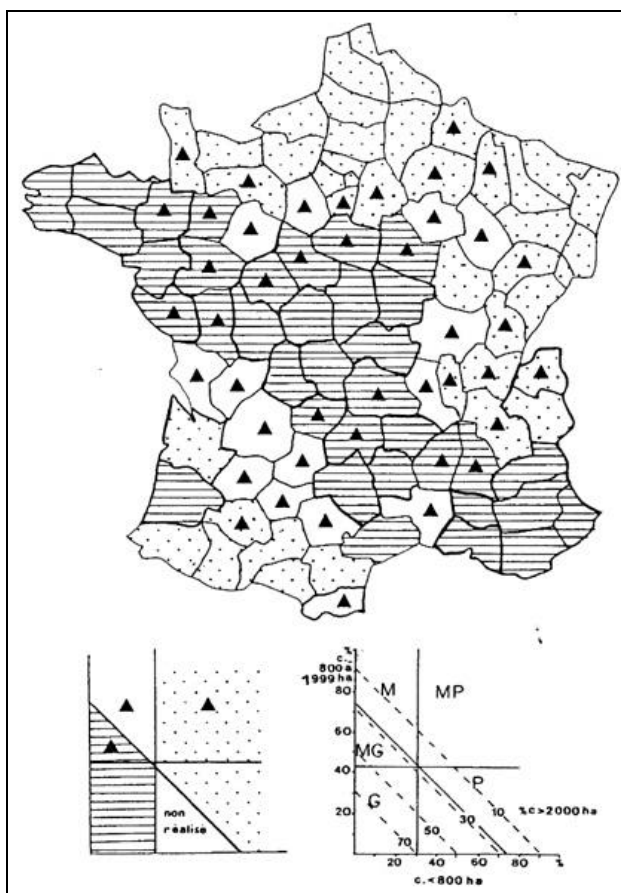
A partir de ces données il a été procédé à une classification des départements : pour chacun d'entre eux, on a considéré qu'une catégorie de communes est « sur-représentée » si sa part en % est supérieure à son pourcentage moyen dans l'ensemble des départements français. (Ces moyennes sont respectivement de 30% pour les petites communes, 43% pour les moyennes, 27% pour les grandes). Chaque classe est désignée par une ou deux lettres, suivant le code ci-dessous :

Classe G :	Sur-représentation des grandes communes seules.
Classe MG :	Sur-représentation des communes grandes et moyennes.
Classe M :	Sur-représentation des communes moyennes seules.
Classe PM :	Sur-représentation des communes petites et moyennes
Classe P :	Sur-représentation des petites communes.

Il serait théoriquement concevable qu'il existe une classe où les grandes et petites communes seraient toutes deux sur-représentées, mais cette situation n'est jamais réalisée.

On a fait apparaître ces classes sur les graphiques de la Figure 2, et elles ont servi à construire la carte de la même figure. Celle-ci montre une organisation très nette, avec des groupements géographiquement cohérents de départements appartenant à une même classe. Le trait le plus frappant est l'existence d'une diagonale Nord-Ouest/Sud-Est, traversent la France de la Bretagne aux Alpes du Sud, où sont nettement sur-représentées les grandes et très grandes communes ; sur-représentation particulièrement nette dans trois groupes de départements : ceux de la Bretagne, ceux de la région la plus centrale de la France, ceux du Sud-Est. Ces trois groupes sont en quelque sorte reliés entre eux par des départements où les communes moyennes ont une part importante.

Figure 2 : Répartition départementale des communes par classes de superficie



Types de communes :

- G : « Grandes » communes
- MG : « Moyennes » et « Grandes » communes
- M : « Moyennes » communes
- MP : « Moyennes » et « Petites » communes
- P : « Petites » communes

Au Nord-Est et au Sud-Ouest de cette diagonale, la trame est nettement plus fine. Les communes moyennes dominent sur les marges de la diagonale, notamment dans un ensemble cohérent et étendu dans le nord de l'Aquitaine ; elles s'associent aux petites communes dans les Alpes du Nord et leur Piémont, ainsi qu'en Champagne. Les trames les plus serrées, avec une nette domination des petites communes se localisent dans deux ensembles de dimensions inégales, celui des départements des Pyrénées et du sud de l'Aquitaine, et surtout celui qui couvre le Nord et le Nord-Est de la France, de la Normandie à l'Alsace, exception faite du hiatus champenois.

Cette organisation cohérente ne reflète simplement aucune des trames classiques selon lesquelles s'organise l'espace français : ni les grandes divisions physiques, ni les espaces économiquement homogènes, ni les grandes divisions culturelles, ni un découpage fondé sur la part relative des communes urbaines et rurales. On pouvait en effet se demander si les superficies de ces deux catégories de communes obéissent à des logiques différentes, ou si leurs répartitions sont régies par des mécanismes identiques. Les deux hypothèses paraissent également probables *a priori*. Pour trancher on a calculé pour chaque département la superficie moyenne des deux types de communes dans leur définition par l'INSEE en 1975.

Les communes urbaines tendent à être plus grandes que les communes rurales : la valeur moyenne des moyennes départementales est de 2 208 ha pour les premières et de 1 659 ha pour les secondes, différence nettement significative au niveau de 0,05. Donc, les populations plus importantes des villes, malgré les fortes densités, se sont traduites par des finages plus étendus. Il est à noter qu'un résultat inverse aurait été tout aussi explicable, puisque dans les communes rurales l'espace est aussi un espace de production, ou plus exactement d'une production - l'agriculture - où l'espace est un facteur fondamental.

Les répartitions obéissent en gros à la même logique puisque le coefficient de corrélation entre les superficies moyennes des communes rurales et urbaines des départements est de 0,7, valeur hautement significative. Avec y = superficie moyenne des communes urbaines du département et x = superficie moyenne des communes rurales, on obtient la droite de régression d'équation : $y = 1,06 x + 450$.

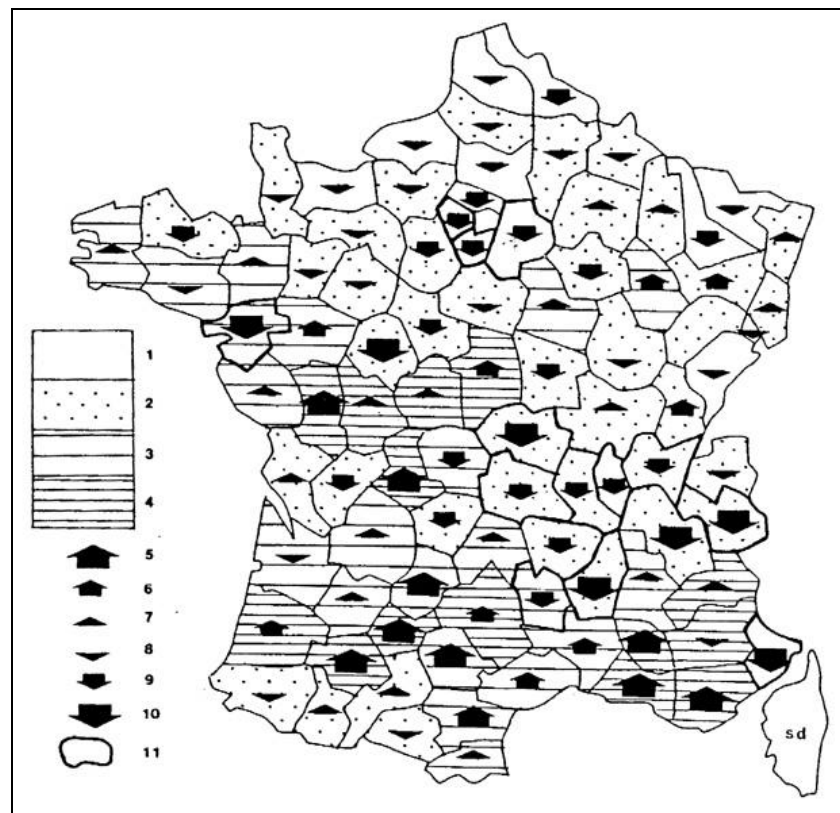
Il est possible que cette covariation remarquable s'explique assez simplement par le fait que beaucoup de communes urbaines de 1975 sont restées jusque naguère des communes rurales, dont les changements d'activité et de type d'habitats sont récents, postérieurs en tout cas au XIX^e siècle pour beaucoup d'entre elles. Cette hypothèse semble assez bien confirmée par l'étude des résidus, qui ont été figurés sur la Figure 3.

Les communes urbaines sont grandes, avec des résidus nettement positifs dans les régions où elles sont peu nombreuses et anciennement urbaines. Par exemple, dans le département du Gers, une superficie moyenne des communes rurales de 1 259 ha donne pour y une valeur estimée de 1 784 ha, alors que la superficie observée est de 5 637 ha, ce qui donne le résidu positif le plus fort de toute la France. Il s'explique aisément par le fait que les dix villes gersoises sont profondément enracinées dans l'histoire ; plusieurs d'entre elles ont abrité des communautés religieuses ou un évêché, et leur extension reflète largement celle de la propriété ecclésiastique. Comme le département est très peu urbanisé, la population urbaine n'a pas débordé hors de cadres anciens, aucune commune urbaine n'a été récemment promue à ce rang. En d'autres termes, les communes urbaines du Gers sont toutes de « vraies villes », anciennes, et leur taille reflète ce statut acquis depuis longtemps, peut-être aussi la domination urbaine sur les campagnes. Il est probable que des processus analogues ont joué dans les deux ensembles cohérents de départements où les résidus positifs sont les plus forts : l'un qui inclut le centre de l'Aquitaine, la plaine Languedocienne et le département des Bouches du Rhône, l'autre qui va des Deux-Sèvres au Cher en passant par la Vienne et l'Indre.

Les résidus négatifs se rencontrent au contraire dans les départements fortement urbanisés et industrialisés, comme le Nord et le Pas de Calais, la Lorraine, la Région Parisienne, et, à un moindre degré, dans un important groupe de départements autour de Lyon. Ces résidus négatifs s'expliquent du point de vue mathématique par le fait que dans 14 départements des régions parisienne et lyonnaise, la superficie moyenne des villes est inférieure à celle des communes rurales. L'espace urbain s'est ici étendu en tache d'huile autour des villes anciennes, et l'inclusion dans cet espace de communes longtemps restées agricoles et rurales, abaisse les moyennes départementales, d'autant plus que les communes rurales sont généralement petites dans les départements en question. Il est possible aussi, surtout autour Paris et de Lyon, que les villes les plus anciennes, dotées depuis longtemps d'activités commerciales, artisanales et même industrielles, aient pu connaître une croissance de leur population sans rapport immédiat avec l'espace contrôlé. Ce phénomène a dû jouer de façon massive autour de Paris. Il est

significatif que le département de France où les communes, toutes urbaines, ont la plus faible superficie moyenne soit celui des Hauts de Seine (487 ha), précédé de très peu la Seine-Saint-Denis et le Val de Marne.

Figure 3 : Comparaison des superficies des communes urbaines et rurales



Superficies moyennes des communes urbaines

- | | |
|-------------------------|----------------------------------|
| 1. De 686 ha à 1 140 ha | 3. De 2 001 à 3 160 ha |
| 2. De 1 141 à 2 000 ha | 4. De 3 160 à 5 637 ha (maximum) |

Rapport avec la superficie des communes rurales

- | | |
|---|--------------------------------|
| 5. Superficies beaucoup plus fortes que ne le feraient attendre celles des communes rurales | 7. A peine un peu plus fortes |
| 6. Un peu plus fortes | 8. A peine un peu plus faibles |
| 9. Un peu plus faibles | |
| 10. Beaucoup plus fortes | |

N.B. : Les coupures de la carte sont choisies en fonction d'une moyenne de 2 000 ha, d'un écart-type de 1 060 ha ; les signes 5 à 10 représentent les résidus d'une régression linéaire.

11. Superficie moyenne des communes urbaines inférieure à celle des communes rurales.

Il arrive aussi que des résidus très forts soient dus à l'hétérogénéité du département. Ainsi, dans les Alpes Maritimes, le résidu très négatif s'explique aisément : les villes sont pour l'essentiel concentrées le long du littoral, où la trame communale a un découpage fin tandis que dans l'intérieur, presque entièrement rural, les mailles sont au contraire très larges, comme dans toutes les Alpes du Sud.

L'hétérogénéité de certains départements pose donc de réels problèmes, et tend à fausser certains traits de l'image ; celle-ci peut être affinée par le recours à un sondage affranchi de la référence aux limites administratives.

Une image plus fine fournie par un sondage au cinquième

Pour effectuer ce travail, on a placé sur une carte de France 271 cercles, dont les centres sont régulièrement espacés, à une distance de 47,5 km les uns des autres. Chaque cercle a un rayon de 11,3 km, et donc une superficie de 40 000 ha. Les deux premiers centres, bases du dessin du réseau, ont été choisis arbitrairement. On a éliminé les cercles incomplets en raison de la présence d'une côte ou d'une frontière, lorsque plus de la moitié de leur surface se trouvait hors du territoire, on a ensuite relevé la superficie de toutes les communes se trouvant dans le cercle, et calculé la moyenne et le coefficient de variation de ces superficies à l'intérieur du cercle.

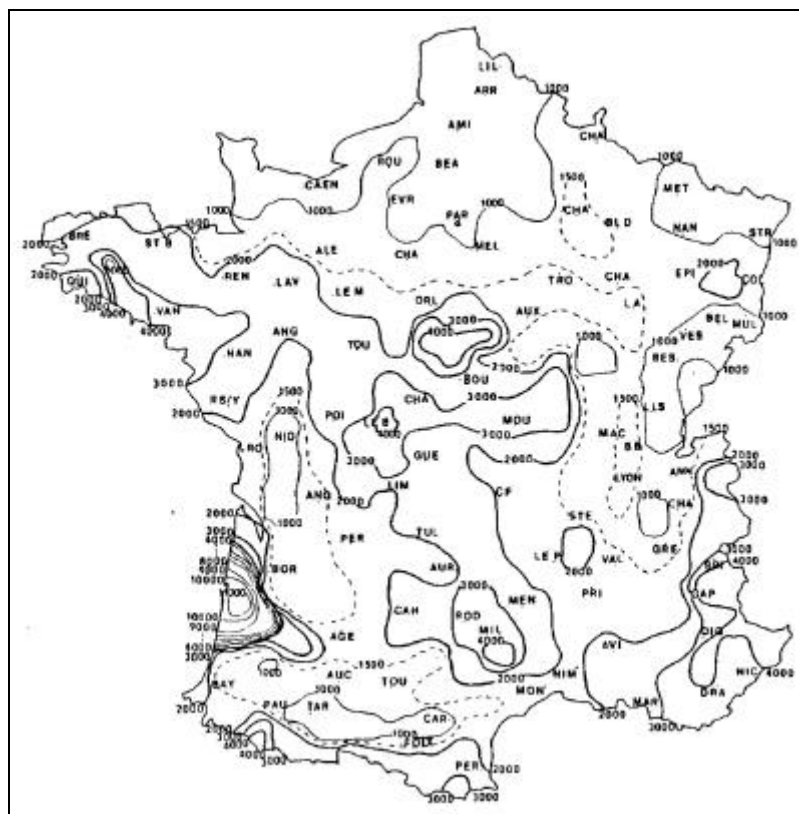
Le sondage confirme bien la finesse d'ensemble du maillage. L'histogramme des fréquences des superficies montre que, pour près de la moitié des unités de sondage (48% exactement), les superficies moyennes sont comprises entre 1 000 et 2 000 ha.

Ensuite, les valeurs moyennes ont été portées au centre de chaque cercle, et une carte d'isolignes a été tracée à partir de ces indications (cf. Figure 4). On doit noter en premier lieu que le tracé des isolignes s'est révélé assez facile, ce qui montre bien que la variation des superficies communales est régulière, ou, en d'autres termes, qu'il existe une forte cohésion dans la carte des superficies. Les gradients très forts sont relativement rares ; on en observe surtout à la périphérie des Landes de Gascogne. Le premier enseignement de la carte est donc le fait que sa construction ait été possible.

Elle en offre d'autres. Tout d'abord, elle confirme les grands traits révélés par la carte départementale, comme l'existence de la diagonale Nord-Ouest/Sud-Est de grandes communes, et celle d'un ensemble homogène de petites communes dans tout le quart Nord-Est du pays.

En second lieu, elle permet de préciser l'image. En particulier, on voit très nettement que les régions qui ont longtemps été de « mauvais pays » du point de vue agricole et ont eu de ce fait des densités faibles, sont caractérisées par l'importance des grandes communes. Les « *terroirs répulsifs* », pour reprendre une expression de R. Dion, apparaissent clairement : hautes rides du sud de la Bretagne, Sologne, Brenne, Landes de Gascogne, Causses du Massif Central, plaine de Champagne crayeuse se détachent nettement. A l'exception du Jura, les superficies moyennes sont également assez souvent fortes dans les régions de montagne.

Figure 4 : Dimension moyenne des trames communales
(isolignes en hectares)



Mais il semble que ces influences physiques n'ont au total qu'une portée limitée ; on ne relève guère que celles de territoires très typés, et les montagnes elles-mêmes se dégagent assez mal. Dans l'ensemble, les grandes unités physiques classiquement reconnues sont très disloquées, notamment le Massif Central, le Massif Armoricain, et même les Alpes du Nord. En définitive, ce sont de grandes organisations, qui paraissent obéir à une logique propre, qui dominant. Leurs racines historiques remontent fort loin dans le temps, et leur explication relève d'une enquête historique qui n'a pas été faite pour le moment, du moins à l'échelle de la France entière.

2 – L'approfondissement de la connaissance de l'image par la mesure

La valeur expressive de l'image lissée qu'apporte la Figure 4 dépend évidemment de la plus ou moins grande signification des moyennes utilisées pour sa construction. Afin d'apprécier les degrés d'homogénéité des maillages à l'échelle des unités de sondage, les coefficients de variation des séries de superficies communales ont donc été calculés (cf. Tableau 1).

Avant d'analyser les valeurs obtenues, il convient de signaler que ces résultats se révèlent sensibles à la présence de quelques mailles - voire une seule - très différentes du reste de la série. Cette remarque vaut d'autant plus que le nombre de communes incluses dans le cercle est plus faible. En conséquence, afin de ne pas fonder des conclusions sur des nuances qui ne résisteraient pas à un léger déplacement de la grille de sondage, les emplois ultérieurs des coefficients de variation - qu'il s'agisse des tableaux ou de la carte - reposent toujours sur des regroupements en quelques classes.

Tableau 1 : Taille et homogénéité des maillages communaux

A) Tableau de contingence (répartition des 271 cercles)

Superficies communales moyennes en ha	Coefficients de variation					Total
	≤ 0,49	0,50 – 0,59	0,60 – 0,69	0,70 – 0,79	≥ 0,80	
500 – 1 000	12	13	6	4	8	43
1 000 – 1 500	6	23	23	7	8	67
1 500 – 2 000	13	18	18	4	10	63
2 000 – 3 000	19	14	10	8	6	57
≥ 3 000	17	10	8	2	4	41
TOTAL	67 25%	78 29%	65 24%	25 9%	36 13%	271 100

Valeur du Chi² = 27,74 – Significatif à 0,05

B) Contributions signées à la valeur du Chi²

Superficies communales moyennes en ha	Coefficients de variation					Total
	≤ 0,49	0,50 – 0,59	0,60 – 0,69	0,70 – 0,79	≥ 0,80	
500 – 1 000	+5,7	+0,5	-62,3	0,	+37,1	105,6
1 000 – 1 500	-244,0	+21,3	+114,3	+3,7	-2,0	385,3
1 500 – 2 000	-15,6	-0,3	+23,3	-20,1	+14,2	73,5
2 000 – 3 000	+67,4	-4,3	-50,1	+54,4	-26,1	202,3
≥ 3 000	+163,4	-12,0	-10,7	-30,7	-11,5	228,3
TOTAL	496,1	38,4	260,7	108,9	90,9	

Contributions exprimées en %.

Le signe (+) signifie sur-représentation et inversement pour le signe (-).

C) Tableau de contingence

Superficies communales en ha	Coefficients de variation					Total
	≤ 0,40	0,40 – 0,49	0,50 – 0,59	0,60 – 0,69	0,70 – 0,79	
500 – 1 000	2	10	13	6	4	43
1 000 – 2 000	3	16	41	41	11	130
≥ 2 000	10	26	24	18	10	98
TOTAL	15	52	78	65	25	271

Valeur du Chi² = 22,6 – Significatif à 0,02.

D) Contributions signées à la valeur du Chi²

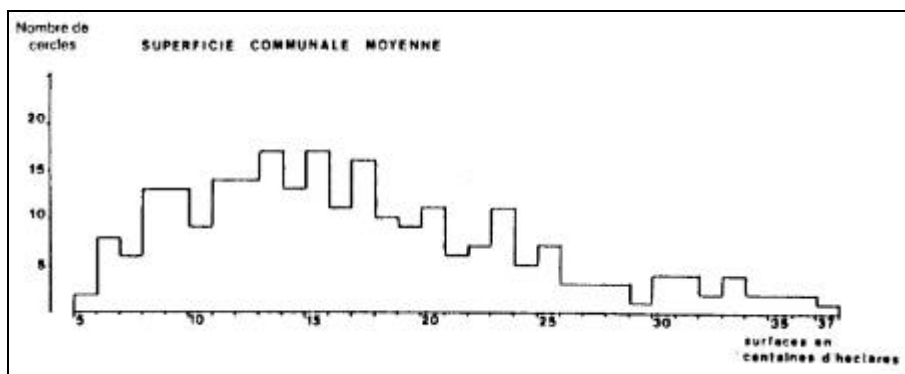
Superficies communales en ha	Coefficients de variation					Total	
	≤ 0,40	0,40 – 0,49	0,50 – 0,59	0,60 – 0,69	0,70 – 0,79		≥ 0,80
500 – 1 000	-2,8	+15,8	+0,6	-76,6	0	+46,9	142,7
1 000 – 2 000	-109,1	+144,3	+10,2	-149,3	-7,0	+3,5	423,4
≥ 2 000	+174,3	+126,8	-17,8	-69,0	+5,1	-44,8	437,8
TOTAL	286,2	286,9	28,6	294,9	12,1	95,2	

Contributions exprimées en %.

Le signe (+) signifie sur-représentation et inversement pour le signe (-).

Sur l’histogramme de la distribution détaillée des résultats (cf. Figure 5), on remarque d’abord l’absence de valeurs très faibles, et la rareté des faibles valeurs : 14 cas < 0,40, dont un seul inférieur à 0,30. C’est dire qu’à l’échelle des unités de sondage (40 000 ha environ), le maillage communal ne présente pas de réelle homogénéité. Symétriquement, les valeurs très fortes sont exceptionnelles et les valeurs fortes peu nombreuses : 28 cas au-delà de 0,85 – 0,90, dont 10 > 1. La distribution se trouve concentrée sur les coefficients compris entre 0,45 et 0,70 : 179 cas, soit les 2/3 des cercles.

Figure 5 : Distribution des superficies communales moyennes par cercle



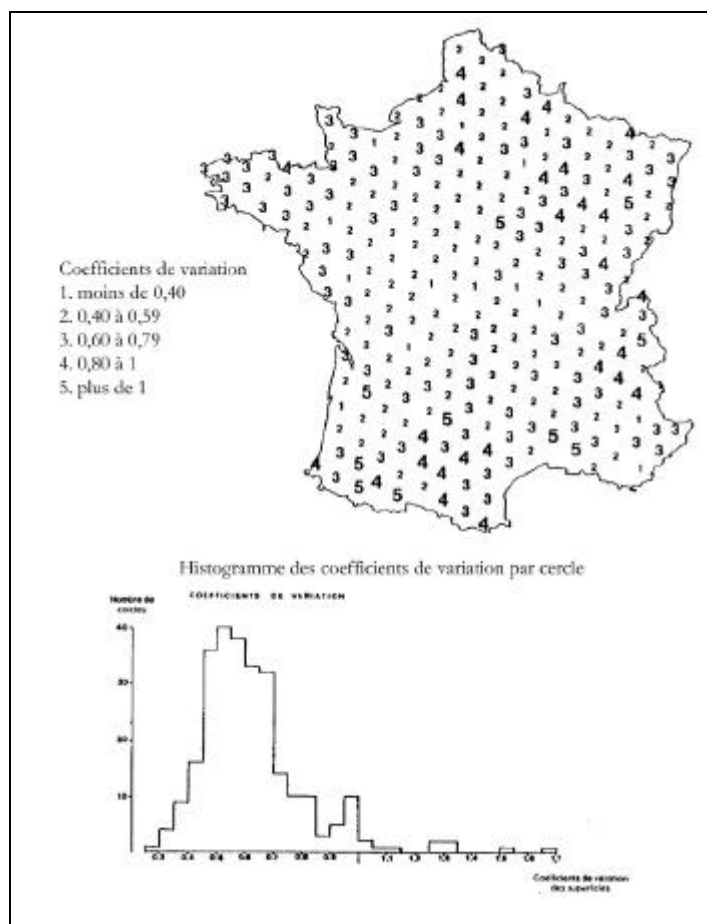
Au niveau de l’ensemble de l’échantillon les irrégularités de détail de la trame visibles sur la carte de la Figure 1 se trouvent donc confirmées comme un trait dominant (cf. répartition en pourcentage des coefficients de variation, Tableau 1).

Relation entre densité moyenne et hétérogénéité du maillage

A partir de là, une question s’imposait : cette hétérogénéité s’applique-t-elle indifféremment aux diverses densités de maillages, ou bien est-elle davantage associée à certaines d’entre elles ?

La confrontation des Figures 4 et 6 ne pouvait que convaincre de l’utilité d’une vérification. En effet la répartition des caractères dimensionnels dominants (cf. Figure 4) d’une part, celle des degrés d’hétérogénéité du maillage (cf. Figure 6) d’autre part, présentent trop de dissemblances pour laisser penser que des coefficients de variation faibles ou forts sont systématiquement associés aux maillages fins, ou inversement. Cependant, elles comportent trop de coïncidences pour exclure toute relation de cette nature.

Figure 6 : Degré d'hétérogénéité des superficies communales



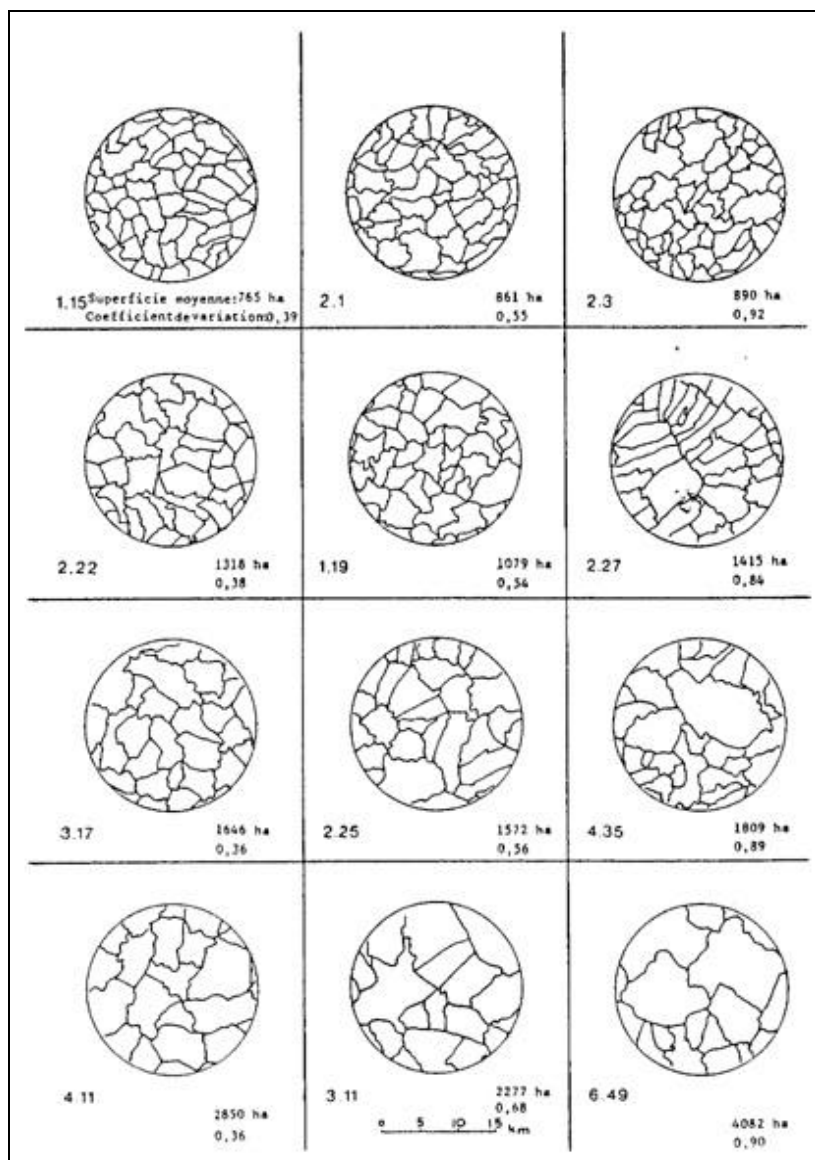
Afin d'établir le sens et l'ampleur des liens existants entre les deux caractères, un premier tableau de contingence de 5*5 a été construit dans lequel, en raison de leurs faibles effectifs, les valeurs extrêmes des coefficients de variation ($< 0,4$ et > 1) ont été intégrées aux classes voisines. Les calculs portant sur ce tableau donnent un Chi^2 significatif au niveau de 0,05, soit moins de 5% de risques d'erreur en concluant à une liaison entre les valeurs de surface et de coefficients de variation. Dans un second tableau de contingence, la classe de coefficients $< 0,4$ a été réintroduite, alors que les dimensions moyennes des communes étaient regroupées en trois tranches ; d'où un tableau de 6*3. Le Chi^2 est alors significatif au niveau de 0,02. Les tableaux des contributions complétant les précédents indiquent des disparités très importantes. A elle seule, la classe des coefficients de variation (CV) $< 0,5$ contribue pour près de 300%. Cette plus faible hétérogénéité de la trame est associée aux maillages les plus lâches (surfaces communales moyennes supérieures à 3 000 hectares), elle est au contraire antinomique des valeurs 1 000 à 2 000 hectares.

Les observations faites confirment les impressions retirées de la confrontation des cartes et révèlent bien une liaison entre la dimension moyenne et le degré de régularité des maillages. Cependant, il ne s'agit que de tendances qui, toutes, connaissent des exceptions puisque les diverses combinaisons possibles se rencontrent.

Les indices d'homogénéité les plus forts ($0,3 < \text{CV} < 0,5$) caractérisent principalement les maillages les plus lâches et secondairement les maillages serrés. Il convient de noter que, dans le premier cas, le faible effectif de communes comprises dans le cercle de sondage,

à lui seul, favorise un tel résultat. Au contraire, l'hétérogénéité est caractéristique des valeurs moyennes intermédiaires. Cela nous apprend que les trames constituées de mailles véritablement moyennes sont rares (19 cercles où le CV < 0,5, dont 3 seulement se classant au dessous de 0,40). Les valeurs moyennes 1 000-2 000 ha et plus encore les 1 000-1 500 ha recouvrent donc des maillages composites. Toutefois, les disparités les plus grandes (CV > 0,8) affectent prioritairement des portions de trames serrées (cf. illustrations des principaux types de combinaisons, Figure 7).

Figure 7 : Typologie des maillages communaux

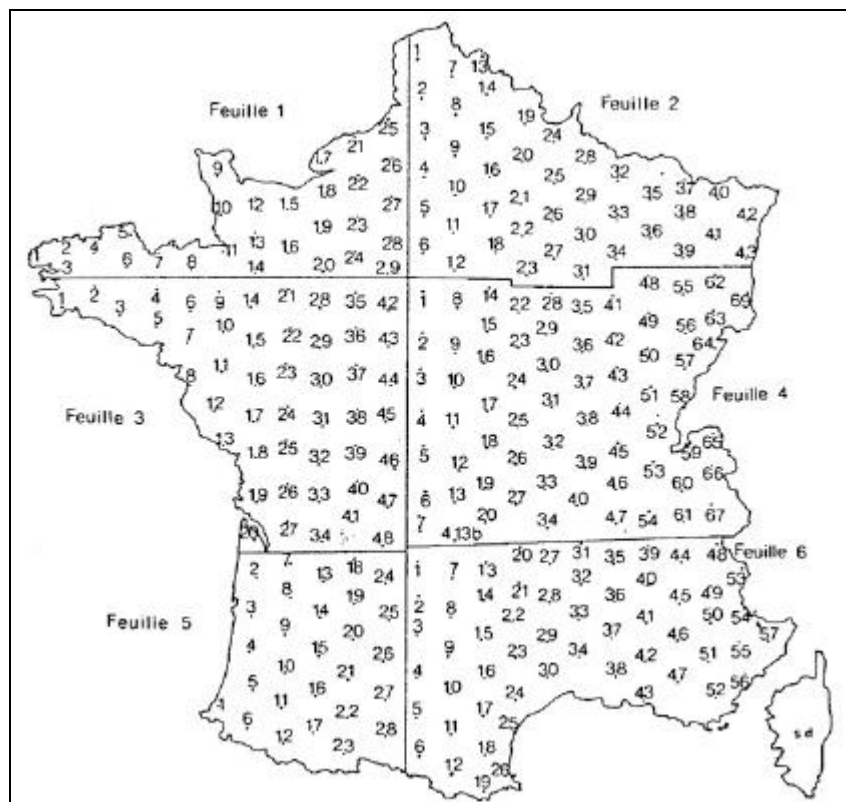


Les codes renvoient à la Figure 8.

Ces conclusions aident à découvrir la logique d'ensemble de la répartition géographique des coefficients de variation (cf. Figure 6). Il est en effet logique de relever un nombre abondant de valeurs supérieures à 0,6 (codées 3 ou 4 sur la carte) dans les aires délimitées par les isolignes 1 000 et 1 500 ha, ou 1 500 et 2 000 ha ; comme il est normal de rencontrer des points de forte hétérogénéité (code 4) au cœur de maillages très fins (exemples : Picardie, Lorraine, Piémont pyrénéen). De même, la présence de faibles valeurs dans les Landes, le Limousin, la Sologne est conforme à la relation établie entre maillage lâche et caractère plus régulier des mailles. En outre, le retour aux données ayant servi de base à la construction des tableaux de contingence permet de repérer les situations non conformes aux différentes relations dégagées : ce sont ces discordances qui, précisément, rendent imparfaite la diagonalisation des tableaux de contingence. Les plus notables concernent d'abord des espaces qui allient le caractère « hétérogénéité marquée » (code 4 ou plus sur la carte) à une trame lâche. Cette combinaison se rencontre en régions de montagne, dans la chaîne pyrénéenne, en certains points des Alpes et du rebord

méridional du Massif-Central. Avec des valeurs de coefficient de variation contenues entre 0,6 et 0,8 (code 3) elle couvre la majeure part de la Bretagne. Les exemples de trames à mailles moyennes et plutôt régulières sont à la fois beaucoup plus rares et d'extension limitée. Cette modalité est bien illustrée par les cercles 2.22 (Marne) et 3.17 (Vendée) - (cf. Figure 6)¹. En simplifiant, on peut admettre qu'elle constitue une originalité des espaces homogènes du centre-ouest du Bassin Parisien et de la bordure nord du Bassin Aquitain, sans exclusive cependant.

**Figure 8 : Localisation des points de sondage
Codage des cercles et localisation de leurs centres**



Exemple : Cercle 2.1 = feuille 2, cercle n°1.

Parvenus à ce stade, la question n'était donc plus pourquoi telle organisation d'ensemble de la répartition des coefficients de variation mais, pourquoi telles ou telles valeurs ?

L'examen minutieux des relevés de base, leur confrontation à des données de natures diverses, ont abouti à des explications complètes ou, au moins, au repérage de facteurs explicatifs, lorsqu'il s'agit de valeurs élevées, donc de trames composites. Par contre, pour les maillages les plus homogènes les certitudes font défaut et les hypothèses envisagées ne pourraient être vérifiées qu'à l'aide de documents et recherches historiques. Il nous est donc impossible d'indiquer si ces dessins, si séduisants par leur plus grande régularité, sont le produit de hasards ou de volontés. On peut seulement noter qu'ils n'ont pas subi de déformations récentes à l'occasion des « campagnes » de fusions de communes. En conséquence, le chapitre suivant ne s'applique qu'aux trames nettement hétérogènes.

¹ La localisation des cercles est indiquée sur la Figure 8.

Principales origines du caractère composite

Les plus forts coefficients de variation reflètent des discontinuités qui renvoient soit à des combinaisons accidentelles, atypiques, soit au contraire à des types de situations très caractérisées. Seules ces dernières sont l'objet de commentaires; elles relèvent de trois catégories :

Les situations de contact

L'hétérogénéité mesurée au sein du cercle 5.8 (CV = 1) résulte de sa position au contact de deux ensembles morphologiques: les Landes, étendue sableuse très fortement individualisée et le rebord de la première auréole calcaire du Bassin Aquitain. Mises en valeur dans la seconde moitié du XIX^e siècle seulement, les Landes se singularisent au sein du Sud-Ouest par un maillage très lâche (cf. Figure 4). La discontinuité est encore renforcée du fait de la présence dans le cercle 5.8 de petites communes urbaines.

Beaucoup plus fréquentes sont les discontinuités résultant de contacts entre unités topographiques très différenciées. La réunion dans un même cercle de communes de fond de vallée et de communes déployées sur des versants de montagne conduit à des valeurs de 0,8 à 1. Cette configuration est bien illustrée par les relevés localisés autour du massif alpin (cercles 4.61 ; 4.65 ; 6.39 ; 6.44) et le long de la chaîne pyrénéenne. Dans ces milieux montagnards, les coefficients nettement supérieurs à 1 découlent de la présence de quelques communes gigantesques, une seule peut suffire, comme dans les Pyrénées Atlantiques (cercle 5.12) où Laruns, plus de 24 000 ha, fait passer la superficie moyenne de 3 172 ha à 4 723 ha et le CV de 0,49 à 1,27. De même, en Savoie (cercle 4.67) on atteint un coefficient de 1,5 du fait du contraste existant entre deux communes ayant, l'une 8 600 ha, l'autre 16 000 ha, et six à sept communes de moins de 500 ha. C'est toujours ce même type de contact qui est à l'origine des valeurs élevées dans les Hautes-Pyrénées (cercles 5.7 et 5.23), mais alors ce sont quelques territoires de plus de 3 000 ha qui perturbent un réseau à dominante serrée (en moyenne 700 à 800 ha).

La juxtaposition de finages de fonds de vallées et de plateaux est également repérable; toutefois les coefficients ainsi engendrés ne dépassent pas la valeur 1; ils demeurent souvent inférieurs à 0,8. Ce type est exemplaire des maillages moyens de l'Est de la France.

Les inclusions

Cette catégorie doit elle-même être subdivisée, puisqu'il peut s'agir soit :

- de vastes territoires urbains situés au sein de mailles rurales d'inégales dimensions mais au total plus petites. Les cas les plus exemplaires - et de ce fait bien connus de tous les Français - n'ont pas échappé au sondage ! La commune d'Arles (cercle 6.38) avec ses 75 890 ha, celle de Nîmes (cercle 6.34), 16 000 ha, entraînent des coefficients valant respectivement 1,3 et 1,6. On note de même l'influence de Bayonne (cercle 5.1), celle de Pau (cercle 5.11) ; mais ici le phénomène est moins pur, car simultanément interviennent quelques autres vastes territoires communaux qui ne sont pas urbains pour autant. Cette observation vaut également pour Epinal ou Plombières (Vosges, cercles 2.39 et 4.55). Les grands territoires urbains sont assez caractéristiques du Sud-Ouest, nous l'avons montré, aussi quoique de faible importance démographique, des villes comme l'Isle-Jourdain (cercle 5.27) ou Castelsarasin (cercle 5.26) se signalent à l'attention avec des superficies de l'ordre de 7 000 ha ;
- de communes, urbaines ou non, dont le territoire est très agrandi par l'héritage d'un vaste domaine forestier. Cette situation est bien représentée par le cercle 4.15, dans lequel la seule commune de Saint-Fargeau - célèbre par son château et sa forêt - groupe 22 000 ha ; il convient toutefois de signaler que Saint-Fargeau a absorbé six communes en 1972 dont plusieurs communes forestières ; la fusion ayant ainsi parfait (ou reconstitué ?) l'unité de la forêt. Avec des dimensions plus modestes, la forêt de Saint-Germain accroît, de même, l'hétérogénéité au sein du cercle 2.5 ;
- de communes dont la petitesse introduit une rupture au cœur d'un maillage dominant plus lâche. Ceci est caractéristique de la Bretagne et fréquent dans la partie orientale du Bassin Aquitain. Mais dans l'un ou l'autre cas les coefficients demeurent inférieurs à 0,8. Lorsque ce seuil est franchi c'est que l'exemple relève principalement d'une situation déjà décrite : le contact entre unités physiques différentes.

Les fusions administratives

Les fusions de communes intervenues, pour quelques-unes de 1964 à 1966, pour la plupart de 1972 à 1974, exercent parfois un effet de brouillage à l'égard du caractère régional du maillage, sans aboutir pour autant à une nouvelle logique spatiale claire. Elles sont donc susceptibles de provoquer un surcroît d'hétérogénéité des maillages d'autant plus sensible que le réseau originel était plus serré et plus régulier.

La Bretagne compte un seul coefficient supérieur à 0,8 (cercle 1.7), il est dû à l'absorption de quatre communes par la ville de Lamballe. Si l'on approche la valeur 1 en plusieurs points du fin réseau picard c'est en raison de fusions ; la Figure 7 illustre l'exemple du cercle 2.3 où six fusions ayant supprimé quinze communes ont fait surgir des territoires de plus de 2 000 ha et même 5 000 ha au cœur de la trame traditionnelle. Sans toujours avoir introduit l'hétérogénéité (effet, bien souvent, de domaines forestiers, de situations de contact déjà mentionnées), les fusions contribuent à son existence en Champagne (cercles 2.30 et 2.27, cf. Figure 7) comme dans l'Est du pays (cercle 2.38).

On peut conclure ce point en notant que la fusion produit une modalité particulière d'inclusion, dans la mesure où l'on connaît à la fois la date et l'origine du phénomène !

Bien entendu, les situations observées ne coïncident pas toujours avec un type simple. Ainsi, le territoire de Plombières déjà signalé (cercle 4.55) est d'autant plus vaste qu'il s'est agrandi de trois communes en 1972, par fusion. Une véritable synthèse du jeu des facteurs d'hétérogénéité recensés se trouve réalisée dans le cercle 2.37: parmi les territoires aux dimensions très supérieures à la norme locale on note des villes, dont St Avold, une commune forestière, Creutzwald, et une commune issue de la fusion, en 1973, de quatre communes.

Nous pensons que ce détour par des analyses à grande échelle était indispensable. D'une part, l'examen des caractères précis qui concourent à telle ou telle valeur de coefficient de variation, en donnant un contenu plus concret à cet indicateur, le rend plus expressif, donc plus intelligible. D'autre part, les observations recueillies éclairent les liaisons mises en évidence entre dimension moyenne des mailles et degré d'hétérogénéité des trames, et par conséquent, améliorent la compréhension des répartitions présentées par les Figures 4 et 6.

Les discontinuités topographiques, les contacts brutaux entre ensembles morphologiques sont à la fois plus fréquents et plus affirmés dans le tiers oriental du pays et dans la majeure partie du Sud-Ouest. La densité du réseau hydrographique fréquemment encaissé, soit dans un relief de plateau, soit en zone plissée, y fragmente le milieu physique en petites unités : l'échelle des formes en France est toujours fine, source de la diversité des paysages et des milieux. Il est donc normal que ces régions soient le domaine privilégié des maillages moyens et composites, et que l'on y rencontre des espaces à trame lâche et cependant très hétérogène, cette dernière configuration constituant une anomalie au niveau de l'ensemble de l'échantillon. Dans tous ces exemples, les variations de dimension des communes relèvent principalement de la Géographie physique, à travers l'influence exercée par la diversité des milieux sur les conditions et les formes de mise en valeur, lors de l'installation des communautés agricoles.

Sans être étrangères aux nuances de la topographie ou à la diversité des opportunités de mise en valeur, les irrégularités du maillage de l'Ouest armoricain, d'ailleurs contenues dans des limites plus modestes ($CV < 0,80$), apparaissent plutôt le fait de l'Histoire et de la Société. La pratique de l'essaimage de petits groupes - très probablement favorisée par la cohésion du groupe familial - a conduit à la formation de hameaux eux-mêmes ultérieurement érigés en paroisses ou annexes, portant en germe ces inclusions de très petites communes au sein d'un maillage globalement lâche. Selon les cas, l'acquisition du statut de municipalité eut lieu dès 1790 ou seulement au cours du XIX^e siècle, à la faveur d'un mouvement de conquête de leur autonomie par ces paroisses. Le processus n'est pas spécifique de l'Ouest ; mais il y a sans doute engendré davantage de disparités de taille entre les communes actuelles que dans d'autres régions. Ainsi s'expliquent les coefficients de variation plus forts qu'on ne l'attendrait compte tenu de la densité du maillage breton. C'est encore l'Histoire, à travers le développement particulier de la vie urbaine dans les régions méridionales, qui est à l'origine des contrastes accentués entre territoires urbains et finages ruraux déjà décrits.

Enfin, les remodelages administratifs issus de la politique de fusions de communes, nettement concentrés dans la moitié nord du pays, et plus spécialement dans le quart Nord-Est, ont renforcé les effets de la Géographie dans cette dernière région, et introduit des irrégularités jusque là absentes dans le Nord/Nord-Ouest du Bassin Parisien.

Ainsi, les effets parfois séparés, parfois conjugués de la Géographie, de l'Histoire et de la réforme administrative aboutissent à une localisation surtout périphérique du caractère composite. Compte tenu du rôle joué par la diversité topographique, le quasi-effacement du Massif Central sur la Figure 6 ne peut qu'étonner.

3 - L'image complémentaire : le semis des lieux

La maille est indissociable du point, le territoire communal inséparable du chef-lieu, point d'ancrage du groupe des habitants. Le semis des chefs-lieux de communes sous-tend donc le maillage communal ; sous-tend, car la fixation du point d'installation a sans doute plus fréquemment précédé la délimitation de l'espace de la maille que l'inverse.

Dans les schémas-types d'organisation de l'habitat présentant une régularité parfaite, trois conditions sont satisfaites :

- dimension égale des mailles ;
- forme identique ;
- localisation du chef-lieu au centre géométrique de la maille. A un maillage régulier, se trouve donc associé un semis de points équidistants, et réciproquement. La réunion des deux premières conditions n'est toutefois pas indispensable à l'existence d'un semis régulier ; un espacement constant des chefs-lieux est compatible avec une certaine diversité de taille et de forme des mailles.

Il a paru intéressant d'examiner la situation française sous cet angle. Les pages précédentes ayant éclairé le degré d'hétérogénéité du maillage, il devenait possible de rechercher si les semis de chefs-lieux offrent plus ou moins de régularité que la variable dimension des mailles.

La vérification repose sur la comparaison, pour un espace donné, des coefficients de variation s'appliquant aux surfaces des communes et des coefficients de variation s'appliquant à l'espacement des chefs-lieux (espacement mesuré par la distance au plus proche voisin). La lourdeur de la mise en œuvre de la technique de mesure du plus proche voisin a obligé à renoncer à une vérification exhaustive, et à restreindre celle-ci à un petit nombre de cercles (une vingtaine). Les cercles étudiés ont été tirés au sort après classement de l'ensemble des cercles en fonction de la densité et du degré de régularité du maillage. Ainsi, les diverses combinaisons de ces deux variables se trouvent prises en compte dans l'échantillon. Au vu des résultats réunis dans le Tableau 2, il semble que les semis des points chefs-lieux de communes présentent davantage de régularité que les maillages communaux correspondants, du fait d'un jeu portant sur la diversité de forme des mailles et sur la position du chef-lieu au sein du territoire communal.

La plus grande variété des dimensions des mailles peut provenir de l'hétérogénéité du milieu naturel, en milieu homogène de disparités d'effectifs entre les groupes pionniers, ou encore de re-découpages paroissiaux tardifs.

Tableau 2 : Espacement des chefs-lieux de communes

Code cercle	Surface communale moyenne	Coefficients de variation des surfaces	Coefficients de variation des espacements	Espacements en km*
1.15 Calvados	765 ha	0,39	0,25	1,86
2.22 Marne	1318 ha	0,38	0,33	2,70
3.17 Vendée	1646 ha	0,36	0,31	2,78
3.10 Loire Atlant.	3992 ha	0,34	0,10	4,94
2.10 P. de Calais	861 ha	0,55	0,31	1,87
1.19 Orne	1079 ha	0,54	0,30	2,30
2.26 Marne	1789 ha	0,53	0,38	2,67
4.5 Creuse	2236 ha	0,56	0,38	3,21
2.13 Nord	621 ha	0,67	0,20	1,85
4.23 Nièvre	1350 ha	0,66	0,19	2,40
4.44 Saône & Loire	1662 ha	0,67	0,33	2,61
3.11 Loire Atlant.	2277 ha	0,68	0,25	3,45
3.3 Morbihan	4376 ha	0,66	0,23	5,74
2.3 Somme	890 ha	0,92	0,30	1,76
2.27 Aube	1408 ha	0,84	0,44	2,10
4.35 Côte d'Or	1809 ha	0,89	0,39	1,94
6.49 Hautes Alpes	4802 ha	0,90	0,47	3,41

Les diverses mesures effectuées au long de cette analyse ont permis de préciser la description de la trame communale française dont le trait dominant est la finesse. Ce caractère est repérable de deux manières : par la faiblesse des distances moyennes entre chefs-lieux (cf. Tableau 2) et par la petitesse de la majeure partie des territoires communaux. En outre, elles ont révélé *plus de régularité dans l'espacement des lieux que dans la taille des mailles*. Ce dernier résultat - qui constitue sans doute l'apport le plus neuf de cette étude - pose plusieurs questions. Tout d'abord, de semblables investigations ont-elles été menées hors de France ? Dans l'affirmative, ont-elles apporté des conclusions identiques ? Les auteurs du présent travail sont très intéressés par la réponse à cette question. Ensuite, cette plus forte tendance à la régularité observée à propos des espacements entre les chefs-lieux n'est-elle pas largement produite par l'organisation rubannée, linéaire de l'habitat, disposition fréquente (en bordures des plateaux comme aux fonds des vallées) et très favorable à ce jeu sur la forme et la taille des mailles associées aux points chefs-lieux ? Enfin, doit-on en tirer l'hypothèse que, lors de la phase d'établissement des noyaux du peuplement le facteur distance, espacement entre les noyaux a prédominé ?

Conclusion

Le maillage qui vient d'être décrit constitue un rare exemple de permanence. Dans la période actuelle, cette ancienneté contribue fortement à le légitimer. Son adoption, puis sa conservation - à quelques retouches près - comme trame administrative de base de l'Etat moderne lui confèrent une réelle importance dans l'organisation de la gestion territoriale, mais aussi de la vie politique française. Sa finesse - aux effets d'autant plus grands que les densités françaises de population sont faibles - suscite d'incessantes controverses quant à son caractère opératoire. Dans les faits, les transferts de fonctions à d'autres échelons aux assises territoriales souvent mal identifiées, comme les structures inter-communales, sont incontestables. Cependant, les réticences, voire les refus,

manifestés à l'égard de ces dépossessions et plus encore à l'égard de toutes les tentatives de refonte de la carte communale témoignent de la capacité de résistance de cet héritage.

La finesse de cette trame influence également la perception que l'on a du territoire. La commune étant utilisée comme unité statistique de base, la collecte des données, mais aussi la publication de nombreuses informations s'effectuent à cet échelon. Il en résulte une connaissance très fine de diverses distributions spatiales. Les cartes au 1/2 500 000ème récemment établies en commun par l'INSEE et l'IGN (1980) à l'échelle communale présentent ainsi une image très nuancée du peuplement français. Ces images qui associent exhaustivité et précision renforcent la prise de conscience de discontinuités, de disparités dans les répartitions, aiguissent la perception des redistributions en cours.

Géoscopie de la France, 1984, Paris, Minard, p. 119-152.

Références :

BERTIN J., 1967, *Sémiologie graphique*, Paris, Gauthier-Villars.

BONNET Ch., 1978, « La décentralisation à la française », *Le Monde* du 17.7.78.

Géopoint, 1982, *Les territoires de la vie quotidienne*, colloque, Groupe Dupont, Avignon.

IGN – INSEE, 1980, Cartes au 1/2 500 000ème, la population française.

« La carte instrument de recherche », 1958, *Annales, Economie, Sociétés, Civilisation*, p. 447-487.

MEYNIER A., 1945, « La commune rurale française », *Annales de Géographie*, p. 161-179.

« Vivre ensemble », 1976, Documentation française, Rapport publié.